



188 *Practiques contre l'Alliance de la  
notable interest d'estat & de reputation, que  
l'Espagne, soit par force ou par traîtez, s'ac-  
quiere en la presente constitution des choses,  
ny ledit Pays, ny la liberté de ses passages: mais  
plustost estant fondee en si bonne cause quede  
ne laisser opprimer ses alliez, de ne manquer  
à ses promesses, & de se faire aussi maintenir  
celles qu'on luy a faictes, se porter à toutes  
extremitez pour l'en empescher, afin qu'ou-  
tre de si notables dominages le dementy ne  
luy demeure à sa perpetuelle honte & infamie,  
s'estant declaree au veu & sceu de toute la  
Chrestiété, De faire sans conditions remettre  
aux Grisons les choses en leur premier estat;  
& l'Espagne de n'en vouloir rien faire sans la  
liberté des passages; Que celle-cy a pourtant  
malgré l'autre obtenu ce qu'elle a voulu.*

Au commencement de ceste année les deux  
Ligues Grises & Seigneurie de Mayensfeldt,  
ne pouuant plus supporter sur leurs testes les  
garnisons que l'Archiduc Leopold tenoit  
dans Coyre, & dans Mayensfeldt, enuoye-  
rent le supplier de les en deliurer: Voicy la  
response qu'il leur fit.

1624.  
Response  
de l'Archi-  
duc Leopol-  
de à la prie-  
re que luy 1 Que lesdites deux Ligues luy payeront  
contant la somme de vingt mille ducatons en  
consideration des frais de la guerre.  
les Gri-  
sons d'oster 2 Que pour plege & caution de leur fideli-  
té, ils luy bailleront quatre enfans d'ostages  
les garni-  
tels qu'il les voudra choisir, qui seront con-  
duits & gardez au Comté de Tirol aux frais  
des vil. & despens desdites deux Ligues, lesquels

*France avec les Suisses & Grisons. 189*

ostages il pourra changer de mois en mois les de Coyre & Mayens-  
ainsi qu'il verra bon estre.

3 Que chacune desdites deux Ligues rece-  
ura vn Commissaire de sa part pour assister en  
toutes leursdites Assemblees.

4 Que tous en general, & vn chacun en par-  
ticulier s'obligeront de declarer audit Archi-  
duc, & luy mettre entre les mains tous ceux  
de leurs Concitoyens qu'ils entendront auoir  
mal parlé, diffamé, ou murmuré contre la  
Maison d'Auстрiche.

5 Qu'ils auront l'œil ouuert sur le procedé  
& actions de leurs voisins d'Engadine & de  
Presgav, & encores reciproquement l'vne des  
deux Ligues sur l'autre, pour empescher tou-  
tes souleuinations & complots contre ladite  
Maison d'Auстрiche, & se mettre en armes &  
en deuoir d'estouffer & oprimier lesdites re-  
bellions.

Mais si lesdites Ligues ne veulent souscrire  
à ceste Capitulation, il sera loisible audit Ar-  
chiduc, non seulement d'entretenir les susdi-  
tes garnisons dans Coyre & Mayensfeldt,  
mais aussi d'y en mettre en telles villes & pla-  
ces desdites deux Ligues que bon luy sem-  
blera.

Nous ne mettrons point ici si ceste res-  
ponse toucha le cœur des Grisons qui se res-  
souuenoient de leur ancienne liberté, foulée  
aux pieds par les garnisons de ceux d'Auſtri-  
che, & qui se remémoroient des aduis que la  
France leur auoit faict entendre tant de fois  
depuis cent ans par ses Ambassadeurs qui leur

Memoires\_190.jpg





